

Séance du : 07 avril 2022

n° 14/2022

L'an deux mille vingt et deux, le sept avril à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

M. Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents :

Délégués titulaires :

BIGNON Christine, DOAN Marjolaine, LATCHE Catherine, MIR Virginie, SIORAT Florence, MARECHAL Martine, MARTY Hélène, VILESPY Estelle

BODIN Pierre, BOMBAIL Jean-Pierre, CASSAN Jean-Clément, HEBRARD Gilbert, PORTET Christian, RUFFAT Daniel, FABRE Christian, FERRET Michel, GELI Bertrand, GOUXETTE Jean-Luc, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, SCHMIDT Alain, DANJOU Jacques, JULLIN Olivier, BONDOUY Guy, DEMANGEOT François, GUIRAUD Dominique, MERCIER Alain, VELAND Raymond

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

VERCRUYSSSE Sandrine, ARDON Judith, EXPERT Reine

ARPAILLANGE Michel, LABATUT David, RAMONDA Hervé

En exercice : 63

Présents : 37

Avaient donné pouvoir :

Vauthier Marie-Hélène, à Jean-Marie PETIT ; GLEYSSES Lison à ARPAILLANGE Michel ; MONOD Pierre à BEAUDONNET Maryline

Nombre de voix : 40

Excusés :

ADROIT Sophie, BEAUDONNET Maryline, GLEYSSES Lison, VAUTHIER Marie-Hélène

BARJOU Bernard, BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BATIGNE Robert, CAZENAVE Serge, ESTREM Jean-Marc, MAZAS Christian, MONOD Pierre, PRADEL Christophe, SERRANO Serge

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Objet : Coopération GAL : Demande de subvention Canalathlon 2023

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Président rappelle qu'initialement, le Canalathlon est un événement émanant d'une coopération européenne (dans le cadre du programme LEADER) entre le GAL des Terroirs du Lauragais et le Pays de Galles (canal de Monmouthshire and Brecon) sur la thématique : « valorisation des canaux ».

Lancé en 2016 par le PETR du Pays Lauragais à l'occasion des 20 ans du classement au label Unesco et des 350 ans de l'édit de construction du canal du Midi, le Canalathlon est organisé autour de deux temps forts :

- Une course conviviale en équipe
- Un village d'arrivée festif

Cet événement, qui a donné lieu à 3 éditions sur le Pays lauragais (2016-2018-2022), répond à plusieurs objectifs :

- Créer un moment convivial en famille ou entre amis sur le territoire
- Faire découvrir les richesses du canal du Midi et valoriser l'offre touristique et culturelle du territoire
- Mobiliser un réseau d'acteurs dynamiques (élus, techniciens, prestataires) pour créer des événements culturels et faire vivre d'avantage cette destination touristique
- Renforcer la coopération entre les territoires le long du linéaire grâce à des partenariats
- Valoriser les produits locaux pour renforcer les retombées économiques sur les territoires traversés
- Participer au financement de la replantation des arbres le long du canal du Midi

Monsieur le Président indique que le projet de coopération interterritoriale 2023 vise à poursuivre les objectifs et la dynamique enclenchés lors des précédentes phases avec la volonté d'un développement de l'événement le long du linéaire pour permettre l'annualité.

La co-organisation de la 4^{ème} édition du Canalathlon aura lieu à cheval entre le territoire du Pays Lauragais et celui de l'office de tourisme de la Montagne Noire.

Le PETR du Pays Lauragais aura dans ce cadre pour mission d'accompagner l'Office de Tourisme de la Montagne Noire à la mise en œuvre de la 4^{ème} édition du Canalathlon et lui permettre par cet appui sa montée en compétence afin de le rendre autonome pour les prochaines éditions tout en restant dans l'esprit Canalathlon.

Le Président rappelle à cette occasion que :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

- les actions relevant de la fiche-mesure « Coopération » du programme LEADER bénéficient d'une aide LEADER bonifiée (cofinancement à 60% au lieu de 48% maxi sur les projets classiques) ;
- ce projet fera l'objet d'un accord de coopération entre les structures porteuses des GAL traversées par l'évènement, soit les GAL des Terroirs du Lauragais, et le Gal du Carcassonnais et les porteurs de la coopération, l'office de tourisme de la Montagne Noire et le PETR du Pays Lauragais.

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Budget Prévisionnel coopération Canalathlon 2022/2023

Dépenses	HT	Recettes	
Ingénierie Frais d'accueil des coureurs du village d'arrivée	15 000 €	LEADER (60%)	9 000 €
		Autofinancement	6 000 €
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Il doit faire l'objet d'une demande de subvention Leader sur les crédits de coopération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

1°) – **APPROUVE** ce projet de coopération et le plan de financement associé tel que présenté,

2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 avril 2022

Le Président

Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com